

**125**

**Jahre Zukunft. Gemeinsam für Gerechtigkeit.
ans pleins d'avenir. Ensemble pour la justice sociale.
anni per il nostro futuro e per la giustizia sociale.**

**SGB Schweizerischer Gewerkschaftsbund
USS Union syndicale suisse
USS Unione sindacale svizzera**

113.2

Berne, le 15 mai 2006

Résolution de l'Union syndicale suisse

Pour un bon travail – contre la privatisation de Swisscom et de la Poste

L'assemblée des délégué(e)s de l'Union syndicale suisse (USS) salue la claire décision prise par le Conseil national contre la vente de Swisscom.

La menace référendaire des syndicats a porté ses fruits. Aujourd'hui, c'est au tour du Conseil des Etats de dissiper rapidement les inquiétudes qui subsistent encore à propos du sort de Swisscom. Car il en va de milliers d'emplois et de centaines de places d'apprentissage. Du réseau de télécommunications au plus haut niveau. Du pôle de la recherche dans le domaine high-tech. Et des finances publiques. La vente de Swisscom à une entreprise étrangère remettrait fondamentalement en cause tout cela.

Raison pour laquelle les délégué(e)s de l'USS s'opposent aussi avec détermination à l'intention du Conseil fédéral de privatiser la Poste.

En voulant réviser la loi sur la poste, le gouvernement de ce pays lance une véritable provocation en cherchant à faire passer au forceps la Poste SA, le droit privé du travail et la suppression totale du monopole postal et veut sacrifier le service public et la responsabilité politique.

Pour les délégué(e)s de l'USS, les choses suivantes sont claires:

1. La future révision de la loi sur la poste doit se faire avec les syndicats et non contre eux.
2. Elle doit garantir le service universel de la Poste à des prix avantageux. Cela n'est possible que si le personnel bénéficie de bonnes conditions de travail.
3. Une révision de la loi doit donc obliger la Poste à signer une convention collective de travail, tel que cela est prévu dans la loi fédérale sur le personnel de la Confédération. La révision de la loi doit en outre s'assurer de la validité de la CCT Poste pour l'ensemble de la branche.
4. La nouvelle loi doit apporter davantage de sécurité au personnel de la Poste et à l'ensemble de la branche. Toute nouvelle transformation de la Poste sans garantie de l'emploi est inacceptable.
5. L'USS rejette la privatisation de la Poste et de ses conditions de travail.